

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

ÉDITORIAL

Par Catherine Texier, Présidente du CIPAC

LA LETTRE D'INFORMATION

AVRIL 2016

ÉDITORIAL

par Catherine Texier,
Présidente du CIPAC

EN 2015, NOUS AVONS...

L'INTERVIEW

Emma Lavigne,
Directrice du Centre Pompidou-Metz

CARTE BLANCHE À...

PLATFORM / Regroupement des
Fonds Régionaux d'Art Contemporain

FOCUS SUR

le réseau A.C.B
Art contemporain en Bretagne

ACTUALITÉS DE LA FÉDÉRATION

LES PROCHAINES FORMATIONS

Chers collègues, chers amis,

La réforme territoriale est une réalité depuis quelques mois, cependant si les nouvelles régions existent bel et bien depuis le 1^{er} janvier 2016, et si leurs assemblées sont désormais en place, la construction de leurs politiques publiques est en cours.

Selon les territoires, l'organisation des services des collectivités est diversement avancée. Dans certaines régions, les conférences territoriales de l'action publique (CTAP) se mettent tout juste en place.

Dans le même temps, les DRAC s'organisent selon des pôles de compétence répartis sur les territoires ; organisation dont il est encore difficile d'évaluer les conséquences.

Face à cette situation encore instable, nous faisons le constat d'une forte mobilisation lors des journées professionnelles que nous organisons en région. Nous ferons tout pour l'encourager et continuer à l'accompagner.

Dans les mois qui viennent, des rencontres se préparent en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Bretagne. Les réseaux régionaux, partout où ils sont en place, sont des interlocuteurs précieux et efficaces pour les partenaires publics. Ils permettent aux professionnels qui les

composent de poser une réflexion collective face à la mutation des territoires et celle des politiques publiques en matière de culture.

Le texte de la loi LCAP est, lui, actuellement en deuxième lecture au parlement. Notre secteur est absent de la grande majorité des articles, et ce texte ne porte pas les ambitions d'une grande politique culturelle que nous pouvions attendre, notamment en face de la mise en place d'une réforme territoriale d'ampleur.

Ce texte devrait cependant consacrer quelques mesures qui permettront de consolider certains aspects des politiques publiques dans le domaine des arts visuels, notamment la création de commissions culture au sein des CTAP, et la création des labels FRAC et Centre d'art.

La loi laisse encore de côté la création d'un Conseil national des professions des arts visuels, instance promise depuis de nombreux mois par les différentes ministres de la Culture et de la Communication et très attendue par l'ensemble du secteur. C'est avec l'ensemble des organisations représentatives du secteur que le CIPAC continue d'agir pour que ce conseil soit créé dans les mois qui viennent.

Enfin, chers collègues, chers amis, je vous demande de retenir la date du 12 septembre prochain comme celle des premières Assises du CIPAC. Elles se dérouleront à Paris, au Carreau du Temple.

Le Conseil d'Administration du CIPAC et son Assemblée générale vont œuvrer les 2 mai et 1^{er} juin prochains pour que ce rendez-vous soit l'occasion de publier nos travaux en cours et d'en débattre. Ce sera l'occasion pour l'ensemble des associations membres du CIPAC, et pour les professionnels qu'elles représentent tout au long de l'année, de se rassembler autour d'ambitions communes pour le secteur des arts visuels.

Je vous donne rendez-vous bientôt pour vous détailler le programme de ces Assises où nous vous espérons nombreux.

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

EN 2015 NOUS AVONS...

MOBILISÉ

338 structures et professionnels au cours de **3** journées d'étude et de débat sur la réforme territoriale au Sénat, et dans les régions Aquitaine - Limousin - Poitou - Charentes et Languedoc - Roussillon - Midi - Pyrénées.

DÉFENDU

la création de commission culture au sein des CTAP, la création d'un Conseil National des Professions pour les Arts Visuels, la reconnaissance de notre branche professionnelle et **ENCOURAGÉ** la création de filières arts plastiques en région.

PUBLIÉ

21 newsletters et **3** lettres d'information saisonnières diffusées auprès de **9 124** abonnés ; **8** documents ressources sur des sujets d'actualité, dont la réforme territoriale, les EPCC, la réforme de la Formation Professionnelle Continue, la complémentaire santé obligatoire ; **532** offres d'emploi, offres de stages ou de services civiques, appels à candidatures.

RENCONTRÉ

le chef de l'Etat, la Ministre de la Culture et de la Communication, le cabinet du Premier Ministre, les commissions cultures de l'Assemblée Nationale et du Sénat, les associations d'élus FNCC, ARF, AMF, AMGVF...

COOPÉRÉ

au renforcement et au soutien du secteur avec les autres organisations professionnelles des arts visuels (FRAAP, USOPAV, CAAP) et avec le Syndeac.

CONTRIBUÉ

aux travaux de la Mission Vivre ensemble du Comité Ministériel pour l'égalité dans la culture et la communication, de l'Institut Art & Droit, du Comité de Pilotage de la Mission Nationale pour l'Art et la Culture, du Conseil de Gestion du Fonds pour la formation continue des artistes-auteurs

FORMÉ

258 professionnels au cours de **24** stages qui ont fait intervenir **47** formateurs et experts

FÉDÉRÉ 20 organisations professionnelles représentant près de **500** structures et **ACCUEILLI 2** nouveaux membres, les réseaux territoriaux Botox(s) et Versant-Est.

INTÉRESSÉ les **144 599** utilisateurs de notre site Web, **5 473** abonnés à notre compte Tweeter, et **5 515** usagers de notre compte Facebook

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

L'INVITÉE DU CIPAC : EMMA LAVIGNE, DIRECTRICE DU CENTRE POMPIDOU-METZ

Le Centre Pompidou-Metz a été inauguré en mai 2010 et a été la première expérience de décentralisation d'un établissement public culturel national. Pouvez-vous nous rappeler quelle articulation existe entre le Centre Pompidou et l'institution messine ?

Le Centre Pompidou-Metz n'est ni une dépendance ni une annexe du Centre Pompidou, mais bien une institution sœur dont la programmation est tout à fait indépendante et dédiée. Ainsi, les expositions montrées à Paris ne sont pas présentées à Metz et vice-versa. Deux principes fondateurs réunissent toutefois les deux établissements. D'une part, le Centre Pompidou-Metz bénéficie, pour ses projets d'expositions temporaires, d'un accès privilégié à la collection du Musée national d'art moderne, qui, avec près de 120 000 œuvres, est une des deux plus grandes collections d'art moderne et contemporain au monde. De fait, le Centre Pompidou-Metz ne dispose ainsi pas de collection à proprement parler. D'autre part, le Centre Pompidou-Metz partage avec son grand frère parisien la pluridisciplinarité de sa programmation, principe fondateur de la création du Centre à Paris en 1977, où performances et spectacle vivant font échos aux expositions et où toutes les formes artistiques (peinture, design, sculpture, photographie, vidéo,

danse...) se répondent autour d'axes thématiques ou monographiques revisités. De plus, dans la continuité de cette pluridisciplinarité partagée, l'architecture messine de Shigeru Ban a également intégré des principes chers à l'architecture du Centre Pompidou, comme le jeu des ouvertures entre espaces intérieurs et extérieurs, le grand Forum comme lieu d'échanges ouvert à tous les curieux, ainsi que les galeries d'exposition extrêmement modulables permettant tous types de projets. Enfin, même si l'établissement messin dispose d'une équipe autonome de celle de Paris, les deux équipes interagissent régulièrement et le Président du Centre Pompidou est également celui du Centre Pompidou-Metz. Au-delà du partage du même nom et donc d'une identité commune, les liens entre les deux institutions sont donc forts et constamment renouvelés, même si le Centre Pompidou-Metz bénéficie d'un ancrage territorial tourné vers la Grande Région, ce qui lui confère également ses propres spécificités.

Le Centre Pompidou-Metz est constitué en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) auquel contribuent la région, le département, la communauté d'agglomération, la ville et l'Etat. Comment s'articulent les objectifs de ces différentes collectivités au sein d'un projet commun ?

Les collectivités publiques que vous citez ont en effet contribué collectivement au tout premier investissement pour le Centre Pompidou-Metz, à savoir celui pour la construction du bâtiment lui-même, avec le soutien également des fonds européens Feder. L'établissement a ainsi pu ouvrir au public en mai 2010. Une fois le bâtiment inauguré, l'objectif de décentralisation culturelle, qui a été le moteur de la création du Centre Pompidou-Metz, ne pouvait tenir sans l'implication des collectivités dans le fonctionnement de l'établissement. Non seulement en termes de financement, avec un socle de contributions annuelles fixé à 9 millions d'euros selon nos statuts, mais aussi en termes de rayonnement de notre équipement sur le territoire. Que ce soit pour la Ville de Metz, l'agglomération de Metz Métropole, le département de la Moselle ou la région Alsace Champagne Ardenne Lorraine, le Centre Pompidou-Metz a apporté une attractivité et une visibilité nouvelles que les collectivités partenaires ont eu à cœur de mettre en avant. Durant les premières années d'ouverture du Centre, une majorité des primo-visiteurs indiquaient se rendre à Metz en premier lieu pour découvrir notre Centre et ensuite pour découvrir les nombreux attraits de la ville ou du département. Les contributions ne sont toutefois pas équivalentes entre les collectivités : une différence est notable entre, d'une part, Metz

Métropole, qui a été maître d'ouvrage de la construction du bâtiment, qui en est le propriétaire et qui est, aujourd'hui encore, le principal financeur ; et, d'autre part, le département de la Moselle qui fonctionne par le biais de subventions fléchées sur des projets d'expositions. Les statuts de l'établissement précisent les obligations de chacun, mais l'actualité politique et les échéances électorales voient certains engagements évoluer, rendant complexe la définition de nos budgets et donc de notre programmation sur le long terme.

Le Centre Pompidou-Metz appartient à un réseau régional (LoRA - Lorraine Réseau Art) rassemblant des structures très différentes (FRAC, écoles d'art, lieux associatifs, centre d'art...). Comment s'établissent les collaborations de l'institution que vous représentez avec ces structures ?

C'est une grande chance pour le Centre Pompidou-Metz de faire partie de ce réseau dynamique composé d'un grand nombre d'institutions aux programmations tout à fait ambitieuses et complémentaires. Nous avons eu de très belles collaborations au moment de l'opération MONO en 2012 qui a fédéré plus de 15 établissements sur le territoire de la Grande Région grâce, entre autres, au soutien de fonds européens qui ont permis d'animer l'événement en réseau durant toute l'année. Il s'agissait alors de faire circuler les publics, notamment touristiques, dans la Grande Région, autour de l'idée originale de présentation, dans plusieurs lieux, de monographies d'artistes. Le Mudam et le Centre Pompidou-Metz ont alors présenté en parallèle des installations in situ de Daniel Buren. En 2015, la grande rétrospective consacrée à

Tania Mouraud, produite par le Centre Pompidou-Metz, a fait l'objet d'un parcours fédérateur dans la ville de Metz : le FRAC Lorraine, les galeries Toutouchic, Octave Cowbell et Faux Mouvement mais également l'Arsenal et le Musée de la Cour d'or y ont associé leur programmation inédite. Le travail de l'artiste se prêtait à cette mise en réseau des actions à l'échelle de la ville et les lieux partenaires ont répondu très vite positivement à l'appel, ravis de s'engager aux côtés de l'artiste pour des propositions concertées tout à fait complémentaires. Le parcours proposait suffisamment de moments forts pour que les visiteurs soient vraiment pris au jeu de cette déambulation. Nous collaborons également régulièrement avec l'École d'art de Lorraine (ESAL), dont les étudiants ont participé à des montages d'exposition au Centre Pompidou-Metz, telles que Sol Lewitt en 2012, Tania Mouraud en 2015 ou plus récemment Tadashi Kawamata en ce début d'année. Ce sont des collaborations très formatrices avec l'ESAL qui répond souvent favorablement à nos sollicitations sur ces montages : les étudiants ont ainsi la possibilité de se familiariser avec le milieu professionnel et de côtoyer des artistes. Côté spectacle vivant, nous inscrivons notre programmation dans divers festivals tels que « Court toujours » avec le Théâtre Nest de Thionville, « Animal.es » cet hiver avec le FRAC et l'Arsenal, mais aussi « Passages » qui se tient chaque année partout en Lorraine, pour n'en citer que quelques-uns... Les acteurs du réseau sont souvent porteurs de projets fédérateurs et collaborer est toujours un enrichissement, même si cela nous oblige à une plus grande anticipation

de nos programmations en amont. Nous travaillons ainsi également à deux projets qui verront le jour en 2017 : pour l'un, nous essaierons des installations et travaillerons en étroite collaboration avec tous les espaces verts de la ville de Metz et, pour l'autre, nous nous rapprocherons de lieux au passé industriel fort de notre région.

Le 14 janvier dernier, le Centre Pompidou-Metz a accueilli la journée professionnelle co-organisée par le CIPAC et les réseaux LoRA et Versant Est consacrée aux politiques arts plastiques dans la nouvelle grande région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Quelles perspectives retirez-vous de cette journée quant au nouveau contexte territorial dans lequel devra évoluer votre établissement ?

Je suis très heureuse que notre établissement ait accueilli ces rencontres fructueuses. Grâce à l'action conjointe de ses trois co-organisateurs, cette journée a permis à tous d'y voir plus clair dans l'actualité de cette nouvelle région encore méconnue. Cela a été très enrichissant de mieux connaître les acteurs des régions Alsace et Champagne Ardenne qui pouvaient, par le passé, nous sembler lointains pour certains d'entre eux. Avec l'élargissement de notre nouvelle région, nous découvrons de nouveaux partenaires, de nouvelles dynamiques et de nouveaux voisins aussi ; nous aurons à cœur de nous inscrire dans des collaborations sur ce nouveau territoire... Une telle journée a réaffirmé que la culture se partage aisément et que porter des projets ensemble nous permet toujours d'être plus forts et plus inventifs.

Propos recueillis en février 2016

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

CARTE BLANCHE À... PLATFORM

LES FRAC PRÊTS À RELEVER LES DÉFIS DE LA DÉCENTRALISATION CULTURELLE DANS LES NOUVELLES RÉGIONS

Les missions de service public des FRAC vont être renforcées et précisées par la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (articles 18 et 19), et grâce à l'attribution du label FRAC. Les régions ont vu depuis ce début d'année 2016 leur territoire agrandi. Ces changements apportent des éléments très positifs notamment grâce à la volonté du ministère de la Culture de consolider l'action des FRAC. Ils présentent aussi des risques puisqu'il ne faut pas déstabiliser un modèle dont les conditions de fonctionnement sont toujours fragiles parce qu'elles reposent sur la responsabilité et le talent d'individus et sur des institutions très légères. Ce contexte politique et juridique est donc une exigence pour les FRAC et les conforte dans leur volonté de poursuivre et de développer, grâce à une dynamique collective, leurs activités novatrices pour la promotion de l'art contemporain. Les FRAC doivent pour cela concentrer leur action sur leur cœur de métier qui est la constitution de leurs collections et leur diffusion auprès des publics les plus divers sur tous les territoires. Mais ils doivent aussi poursuivre une réflexion sur tous les sujets dans lesquels ils se sont engagés de façon souvent très novatrice.

Pour cela, la réunion annuelle de réflexion des FRAC organisée par PLATFORM s'est tenue le mardi 8 mars au Centre Pompidou, réunissant les directeurs et Présidents des Frac pour débattre des nouveaux défis de leurs institutions, avec plusieurs personnalités invitées :

Bernard Blistène - Directeur du MNAM, Guillaume Cerutti - Président de la FNAGP, Régine Hatchondo - Directrice générale de la création artistique au Ministère de la Culture, François Hers - Artiste et Conseiller culture pour la Fondation de France, Sophie Joissains - Sénatrice et Présidente de la Commission Culture de l'ARF, Serge Lasvignes - Président du Centre Pompidou, Jean-Pierre Leleux - Sénateur, Secrétaire du Sénat, Membre de la Commission Culture de l'éducation et de la communication, Rapporteur de la Loi sur la Création, Anita Molinero - Artiste et Enseignante à l'école des Beaux-Arts de Marseille, Pierre Oudart -

Directeur adjoint au MCC-DGCA, Philippe Richert - Président de la région Alsace, Champagne Ardennes, Lorraine et de l'Association des Régions de France (ARF), Jean-Michel Tobelem - Professeur associé à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Ces tables-rondes ont permis d'explorer les nouvelles perspectives ouvertes par la modification de la carte des régions, qui représente une chance nouvelle pour la décentralisation culturelle et pour les FRAC qui en sont l'un des symboles les plus forts.

Les FRAC ont exprimé leur volonté d'être une force de proposition au cœur de la politique culturelle territoriale et ont indiqué qu'ils pouvaient être les fers de lance de l'identité des nouvelles régions en inventant de nouvelles formes de coopérations. Ils ont souligné que la condition de leur créativité et de leur dynamisme réside dans le respect de la proximité des publics et des réseaux et le maintien de la diversité de leurs implantations.

Les personnalités invitées ont souligné le caractère essentiel des missions de service public des FRAC et la nature innovante de leurs actions de conquête de nouveaux publics. Elles ont insisté sur la nécessité de préserver leurs collections et leurs spécificités dans les évolutions à venir.

Le Président Richert a indiqué son soutien à l'action des FRAC et sa volonté d'engager un processus de concertation dans toutes les régions pour rendre encore plus efficace un système qui a fait ses preuves. Le Centre Pompidou par la voix de son Président a indiqué qu'il souhaitait associer les FRAC aux 40 ans de son institution en 2017.

La nouvelle configuration régionale est une occasion pour les FRAC de consolider les actions qu'ils mènent depuis plus de 30 ans, et d'acquérir une nouvelle dynamique grâce à une concertation collective et à une intensification de leurs coopérations. La conquête de nouveaux publics et l'accès de tous les territoires à la culture est leur grande spécialité. Il n'y a pas de sujet plus actuel. C'est grâce à leur proximité avec les créateurs que les FRAC obtiendront dans ce domaine de nouveaux résultats.

Bernard de Monferrand,
Président du Frac Aquitaine
Président de Platform, le Regroupement des Frac

Pour en savoir plus sur les actions innovantes des Frac et sur leurs défis d'avenir un document est disponible : www.frac-platform.com

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

FOCUS SUR UN RÉSEAU RÉGIONAL

A.C.B – ART CONTEMPORAIN EN BRETAGNE

Créé en 2002, a.c.b – art contemporain en Bretagne réunit une quarantaine de structures d'exposition, de production, de formation, d'édition, de ressources consacrées aux arts visuels.

Chaque lieu a ses propres connexions liées à ses orientations, ses intérêts et ses affinités. Tout en préservant la singularité de chacun, a.c.b dépasse les différences structurelles et se constitue comme un véritable écosystème favorisant les croisements afin de donner de la visibilité à la diversité et à la vitalité exceptionnelles de l'art contemporain en Bretagne. Le réseau alimente ainsi une réflexion constante sur l'art en train de se faire, dans une région où les artistes sont nombreux et actifs.

Depuis 2015 avec la création d'un poste de coordination, a.c.b passe à une autre étape de son projet et envisage, à plus longs termes, des actions de structuration, de mutualisation et des événements publics.

A.C.B : ACTIONS PLURIELLES ET FÉDÉRATRICES

La compilation des différents outils et actions mis en place, pensés comme complémentaires, permet de donner une meilleure visibilité à la création contemporaine et de structurer le secteur sur la région.

- **RELAYER ET FAIRE RAYONNER L'ACTION DE SES MEMBRES : AGENDA ET SITE INTERNET**

La première action d'a.c.b s'est matérialisée par la publication d'un guide biannuel présentant la programmation des événements d'art contemporain. Chaque lieu d'exposition bénéficie d'une page comprenant une présentation de la totalité ou une partie de ses expositions et événements. En outre, en s'équipant d'un site internet, pensé en adéquation avec l'outil

papier, a.c.b permet aux membres de présenter l'intégralité de leur programmation artistique et culturelle et de toucher une audience plus large.

• ÊTRE UNE PLATEFORME D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION

Les commissions de recherches

a.c.b – art contemporain en Bretagne est né d'une volonté de se fédérer afin de réfléchir conjointement et de manière élargie aux problématiques liées au secteur de l'art contemporain. Un certain nombre de sujets de recherche ont ainsi été lancés et des commissions chargées d'y travailler se sont constituées. Chaque recherche évolue à son rythme et les commissions rendent régulièrement compte de leur avancée aux membres du réseau.

• ORGANISER DES TEMPS DE CONCERTATION ET D'INFORMATION PROFESSIONNELLE

Les journées d'information professionnelle

Le réseau organise des journées ou demi-journées d'information professionnelle sur des problématiques partagées.

Ainsi, en 2013, une session a été organisée sur les contrats de production et de coproduction d'une œuvre d'art avec l'intervention d'un avocat spécialisé en Droit de la propriété littéraire et artistique.

Soutenir l'action du PREAC art contemporain – Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle

a.c.b accompagne et soutient le PREAC art contemporain. Depuis 2002, le PREAC art contemporain met en place des temps de rencontre, de réflexion et de formation sur les problématiques liées à la transmission des savoirs dans le domaine des arts visuels. Tous les 2 ans, un colloque sur une thématique précise est organisé.

Le PREAC est structuré autour d'un groupe technique et d'une réunion plénière et associe les acteurs de l'Éducation Nationale et de la culture, dont 22 structures membres d'a.c.b.

• ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS PUBLICS

a.c.b – art contemporain en Bretagne a organisé un salon, intitulé depuis 2011 « Papiers », consacré à la question de l'édition dans l'art contemporain. Aujourd'hui, d'autres temps forts sont à l'étude pour adapter constamment l'action du réseau à son contexte territorial et mettre en prise directe les publics avec l'art en train de se faire.

Contact : contact@artcontemporainbretagne.org
www.artcontemporainbretagne.org

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

ACTUALITÉS DE LA FÉDÉRATION

12 janvier 2016

Journée régionale « Grand-Est », co-organisée par le CIPAC et les réseaux LoRA et Versant-Est, au Centre Pompidou Metz

27 janvier 2016

Audition du CIPAC et du CPGA par le groupe de travail dédié à la fiscalité du marché de l'art de l'Institut Art & Droit

17 février & 17 mars 2016

Contribution aux réunions de concertation organisées par la DGCA sur les décrets et cahiers de charges des FRAC et Centres d'art

2 mai 2016

Conseil d'Administration du CIPAC

1^{er} juin 2016

Assemblée Générale du CIPAC

12 septembre 2016

Assises du CIPAC au Carreau du Temple à Paris

CIPAC

www.cipac.net

Le CIPAC reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Communication.

Le caractère Infini utilisé dans ce document a été créé par Sandrine Nugue dans le cadre d'une commande publique du Centre national des arts plastiques : www.cnap.graphismeenfrance.fr/infini/

LES PROCHAINES FORMATIONS

2, 3, 4 mai 2016

Mettre en place une communication globale : enjeux et fondamentaux

12, 13 mai 2016

Méthodologie de projets culturels

18, 19, 20 mai 2016

La photographie : exposition, conservation, prévention

30, 31 mai 2016

Administrer une galerie d'art : obligations légales et fiscales

2, 3 juin 2016

Gérer une documentation en art contemporain

6, 7 juin 2016

Médiation orale : mieux communiquer avec les publics

8, 9, 10 juin 2016 (complet)

Les publics du champs social

13, 14 juin 2016

Statut juridique des contenus numériques : œuvres et reproductions

15, 16 juin 2016

Contrats et œuvres d'art contemporain : les fondamentaux du contrat